

Pau, le 11 janvier 2023

ARRETE N°AP-2023-0002

**LE MAIRE DE LA VILLE DE PAU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-19, L.2122-20, L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 à L.2213-6 et R.2122-8 ;  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 110-1 et suivants et R. 417-11 ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L. 241-3 et R. 241-12 à R. 241-23 ;  
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant le modèle de la carte de stationnement pour personnes handicapées, prévu à l'article R.241-20-2 du code de l'action sociale et des familles ;  
Vu l'arrêté du 28 décembre 2016 fixant le modèle de la carte mobilité inclusion, prévu à l'article R. 241-13 du code de l'action sociale et des familles ;  
Vu l'arrêté municipal du 30 novembre 1932 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules sur le territoire de la commune de Pau et les arrêtés modificatifs subséquents ;  
Vu l'arrêté n°AP-2022-0001 en date du 10 janvier 2022 créant la liste des emplacements réservés aux véhicules portant une carte mobilité inclusion comportant la mention "stationnement pour personnes handicapées" ou une carte de stationnement pour personnes handicapées ;  
Vu l'ensemble des arrêtés pris depuis la publication de l'arrêté précité modifiant la liste des emplacements réservés ;  
Considérant qu'il convient, dans l'intérêt de l'ordre et de la sécurité publics, de réglementer le stationnement des véhicules des personnes à mobilité réduite ;

**ARRETE :**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – L'arrêt et le stationnement des véhicules sont considérés comme très gênant la circulation publique sur les emplacements réservés aux véhicules portant une carte mobilité inclusion comportant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ou une carte de stationnement pour personnes handicapées.

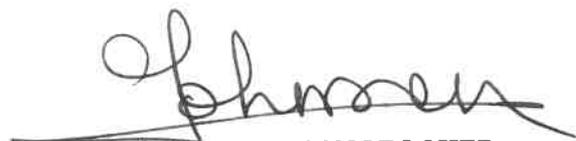
Ces emplacements au nombre de 637 sont répartis comme indiqués dans le tableau ci-annexé.

**ARTICLE 2** – Les dispositions du présent arrêté sont applicables à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire par les services techniques municipaux.

**ARTICLE 3** – Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux textes et règlements en vigueur.

**ARTICLE 4** – En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

**ARTICLE 5** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Police et le service de Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et inscrit au registre des arrêtés de la commune.



Clarisse JOHNSON LE LOHER  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe au Maire



**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
18EME RI (avenue du)	31		1
ALBRET (rue Jeanne)	12	au droit	1
ALBRET (rue Jeanne)	14	au droit	1
ALLENDE (rue Salvador)	3	au droit	2
ALLIES (passage des)	16	au droit	1
ALLIES (rue des)	1	au droit	1
ALLIES (rue des)	7	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	6	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	7	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')		au droit du square des prémontrés	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	13	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	24	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	39	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	40	au droit	3
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	45	au droit	2
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	70	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	71	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	92	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	101	au droit	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')		au droit du parc Lawrence	1
ALSACE LORRAINE (boulevard d')	16 bis	au droit	1
ANGLAIS (rue des)	3	au droit	2
ANGLAIS (rue des)	24	au droit	1
ARMAGNAC (rue d')	5	au droit	2
ARRIBES (rue)	4	au droit	1
ARSONVAL (rue Arsène d')	2	au droit	1
ASSISE (rue Saint François d')	4	au droit	1
BACARISSE (rue Suzanne)		au droit du Zénith	47
BACARISSE (rue Suzanne)		au droit du Palais des Sports	4
BARADAT (avenue Honoré)	31	au droit	1
BARADAT (avenue Honoré)	22	en face	1
BARBANEGRE (boulevard)	2 ter	en face	1
BARBANEGRE (boulevard)	14	au droit	2
BARBANEGRE (boulevard)	16	au droit	1
BARGOIN (rue)	5	au droit	3
BARTHE (rue Marcel)	3 bis	au droit	1
BARTHE (rue Marcel)		au droit de l'église Notre Dame du Bout du Pont	2
BARTHOU (rue Louis)	5	au droit	1

**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
BARTHOU (rue Louis)	28 ter	au droit	2
BASTARD (Forêt de)		Chemin de la Forêt	3
BATAILLE (rue Gabriel)		à côté du transformateur d'E.D.F.	1
BAUDON (rue)		dans le stade Jean BROUCHIN, à côté du Trinquet	1
BAYARD (rue)	31	au droit	1
BAYARD (rue)		en face du n°31	1
BAYARD (rue)	5	au droit	2
BAYARD (rue)	31	en face	1
BERARD (cours Léon)		au droit du Laboratoire d'analyses	2
BERLIOZ (rue)	29 bis	au droit	1
BERLIOZ (rue)	38	au droit	2
BERNADAC (rue des Trois Frères)	3	au droit	1
BERNADOTTE (rue)	18	au droit	1
BERTHELOT (rue Marcelin)	8	au droit	1
BESSIERES (boulevard)		sur le parking du cimetière	2
BIRAY (avenue Jean)		au droit de la Maison Nouste Henric	1
BLERIOT (rue)	4	au droit	1
BONADO (rue )	21	au droit	1
BONNARD (rue)		au droit de l'entrée principale de la D.D.A.S.S.	2
BONNARD (rue)		au droit de la M.D.P.H.	10
BOSQUET (cours)		sur la contre allée à hauteur du Collège M. de Navarre	1
BOURBAKI (rue)	9	au droit	1
BOURBAKI (rue)	10	sur le parking situé	1
BOYRIE (rue de)	15	au droit	1
BRIAND (rue Aristide)		au droit du Centre de Radiothérapie	1
BUROS (avenue de)		sur le parking des Ecoliers en face l'école Marancy	1
CADETS (rue des)		au droit du groupe scolaire de l'Hippodrome	1
CADIER (rue du Pasteur Alphonse)	9	sur la contre-allée au droit de l'immeuble portant le n°	1
CAMI SALIE (boulevard du)		au droit du Complexe de Pelote	20
CAMOU (cours)	26	au droit	1
CAMOU (cours)	48	au droit	1
CAMOU (cours)	46	au droit	1
CAMPO (rue Monseigneur)		entre le parking du centre commercial et la rue Monseigneur Campo	1
CAMUS (rue Albert)		sur le parking situé en face du n°100 avenue de Montardon	1
CAMY (rue)	7	au droit	1
CARNOT (rue)	8	au droit	2
CARNOT (rue)	51	au droit	1
CARREAU (rue Jean Baptiste)	11 et 9	au droit	1
CARREAU (rue Jean Baptiste)	19	au droit	1
CARRERE (rue)	5 bis	au droit	1
CASSIOPEE (rue)		dans la cour intérieure de l'espace Jacques Prévert	3
CASTERET (rue)	10	au droit	1
CASTETNAU (rue)	20	au droit	1
CAZALIS (rue)	4	au droit	1

**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
CAZALIS (rue)		au droit de l'école Saint François d'Assise	1
CAZAUBON NORBERT (rue)	2	au droit	2
CENTRE SOCIAL DU HAMEAU		à hauteur de l'entrée du Centre	2
CHAMPETIER de RIBES (boulevard)	7	au droit	2
CHAMPETIER de RIBES (boulevard)		sur le parking situé au droit du hall Pays de Soule à l'occasion des foires et salons,	10
CHANOINE LABORDE (rue)	5	en face	1
CIEL (rue du Parc en )	10	au droit	4
CLEMENTINE (impasse)		en face de l'entrée B du bâtiment situé Clos Clémentine	1
CLEMENTINE (impasse)		en face de l'entrée A du bâtiment situé Clos Clémentine	1
COURTEAULT (rue Pierre et Henri)	12	au droit	2
CRAONNE (rue de)	13 et 15	au droit	2
CROIX DU PRINCE (rond point)		au droit de la résidence Albert CAZENAVE II	1
DARAN (rue Léon)	9	en face	1
DEREME (rue Tristan)	7	au droit	1
DEREME (rue Tristan)	15	au droit	1
DEREME (rue Tristan)	19	en face du parking réservé au personnel de la CPAM	1
DEVERIA (rue)	17	au droit	1
DEVERIA (rue)	26	au droit	1
DOUMER (rue Paul)	4	au droit	1
DUNANT (rue Henri)	1	au droit	1
DUNANT (rue Henri)	11	au droit	1
DUNANT (rue Henri)	20	au droit	1
DUNANT (rue Henri)	12	au droit,	1
EDISON (rue Thomas)		sur le parking « Pau Cité Multimédia 1 »	2
EDISON (rue Thomas)		sur le parking de la Cité Multimédia 1, en face du bât B	1
EDOUARD VII (avenue)		au droit de la résidence le Gabizos	1
EGLISE SAINT JOSEPH (avenue de)	37	au droit	1
ERABLES (allée des)	2	au droit	1
ETATS UNIS (avenue des)		au droit du Lycée Saint Cricq	1
ETATS UNIS (avenue des)	2	en face de l'école bosquet	1
ETIGNY (rue d')	16	au droit	1
ETIGNY (rue d')	76 ter B	au droit	1
ETIGNY (rue d')	78 bis	au droit	1
FAGET DE BAURE (rue)		au droit du Palais de Justice	1
FAISANS (rue Henri)	30	au droit	1
FAISANS (rue Henri)	31	au droit	1
FARADAY (rue)		sur le parking "Pau Cité Multimédia 2"	2
FERRY (rue Jules)		au droit de l'Institut de Formation	2
FOCH (rue du Maréchal)	3	au droit	1
FOIRAIL (place du)	9	face au	2
FOLLEREAU (rue Raoul)	5	au droit	1
FOUCAULT ( rue Charles de)	18	au droit	1
GACHET (rue)	4	au droit	1

**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
GACHET (rue)	6	au droit	1
GALHARET (rue du Chanoine)		au droit de l'entrée du cimetière	2
GALOS (rue)	4	au droit	1
GALOS (rue)	11	en face	1
GALOS (rue)	14	au droit	1
GAMBETTA (rue)	1	au droit	1
GARCIA LORCA (avenue Federico)	10	au droit	2
GARCIA LORCA (avenue Federico)	13	en face, sur le parking de la résidence Arbizon	2
GARCIA LORCA (avenue Federico)	14	au droit	2
GARCIA LORCA (avenue Federico)	17	en face	1
GARCIA LORCA (avenue Federico)	26	en face, sur la voie d'accès au groupe scolaire Les Fleurs	2
GARCIA LORCA (avenue Federico)	28	au droit	2
GARET (rue Emile)	6	au droit	1
GARRIGOU LAGRANGE (rue du Pr)		au droit du n° 9 et 11	1
GASSION (rue)	1	au droit	1
GAULLE (avenue du Général de)	26	au droit	2
GAULLE (avenue du Général de)	34	au droit	1
GINOT (avenue Emile)		sur le parking du complexe aquatique Pyrénéo	2
GLOXIN (rue du Colonel)	5	au droit	1
GLOXIN (rue du Colonel)	14	au droit	1
GONTAUT BIRON (rue)	1	en face	1
GOYA (rue)	1 et 3	au droit	2
GRAND TOUR (allée du)		au droit de l'immeuble 6 rue Bayard	2
GRAND TOUR (allée du)		au droit de l'immeuble 2, avenue du 18ème R.I.	1
GRAND TOUR (allée du)	5 bis	au droit,	1
GUICHE (rue de)		en bas près de la garderie	1
GUICHENNE (rue Emile)	38	au droit	1
GUICHENNE (rue Emile)	64	au droit	1
GUICHENNE (rue Emile)	70	au droit	1
GUICHENNE (rue Emile)	92	au droit	1
GUYNEMER (rue)	28	au droit	1
HAMEAU DE L'HIPPODROME (rue du)	35	au droit	1
HENRI IV (rue)	7	en face	1
HERRIOT (boulevard Edouard)		sur le parking du lycée immaculé conception	2
HOUNAU (rue Michel)	30	au droit	1
HOUNAU (rue Michel)	44	au droit	1
HOUNAU (rue Michel)	30 ter	au droit	1
HUGO (rue Victor)	1	au droit	1
HUGO (rue Victor)	8	en face	1

**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
HUGO (rue Victor)		au droit de l'immeuble 2, avenue Gaston Phoebus	1
JAUSSÉLY (allée Léon)		à l'arrière de l'immeuble portant le n°10 avenue Rhin et Danube	1
JOFFRE (rue du Maréchal)	18	au droit	1
JOFFRE (rue du Maréchal)	19	au droit	1
JOFFRE (rue du Maréchal)	26	au droit	1
JOVE (rue Jean)	5	au droit	1
JUILLET (rue du XIV)	76	au droit	1
JUIN (rue du Maréchal)	4	au droit	1
JUIN (rue du Maréchal)	6	au droit	1
JUIN (rue du Maréchal)	8	au droit	1
KENNEDY (avenue du Président)	11	au droit	
KENNEDY (avenue du Président)	13	au droit	1
KENNEDY (avenue du Président)		au droit de la Société Générale	1
KENNEDY (avenue du Président)		au droit de la Pépinière, sur le parking attenant	1
KENNEDY (avenue du Président)	7	au droit	2
LACAZE (rue Louis)	14 et 16	entre les n°s	2
LACLEDE (rue)	5	au droit	1
LACOSTE (avenue Gaston)	22	au droit	1
LACOSTE (avenue Gaston)	72	au droit	1
LACOSTE (avenue Gaston)		au droit du Stade Philippe Tissié	1
LAGARDE	1	au droit	1
LALANNE (rue Mathieu)		au droit de la Bibliothèque Municipale	2
LAMARTINE (allée)	23	au droit	1
LANNE (rue Théo)	2	au droit	1
LAPERRINE (rue)	1	au droit	1
LATAPIE (rue)	6	au droit	1
LAVIGNOTTE (rue)	11	au droit	1
LAVOISIER (rue)		sur le parking situé en face du n° 49, avenue DUFAU	1
LAVOISIER (rue)		au droit du bureau de Poste	2
LAVOISIER (rue)		au droit de l'entrée du centre commercial	1
LECLERC (avenue du Général)		sur le parking du magasin Auchan, entrée Vallée d'Aspe	8
LECLERC (avenue du Général)		sur le parking du magasin Auchan, entrée Bigorre	12
LECOEUR (rue Charles)		sur le parking de la résidence Le Manoir, 2 cours Lyautey	2
LIBERATION (place de la)		sur la voie Nord de la place	1
LIBERATION (place de la)		sur le parking réservé aux magistrats en service, situé au Sud-Ouest du palais de Justice	2
LIEGE (rue de)	5	au droit	1
LIEGE (rue de)	40	au droit	1
LILAS (avenue des)	26	au droit	1
LILAS (avenue des)	130	au droit	2
LONS (avenue de)	2	au droit	2
LOUP (avenue du)	27	au droit	1

**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
LOUP (avenue du)	30	au droit	1
LOUP (avenue du)	39	au droit	1
LOUP (avenue du)	41	sur le parking de la résidence ANSABERE	1
LOUP (avenue du)	41	en face	1
LOUP (avenue du)	119	au droit	1
LOUP (avenue du)	43 ter	au droit	2
LOUP (avenue du)		au droit de la résidence AGORA III	1
LYAUTEY (cours)	2	au droit	1
LYAUTEY (cours)	8	au droit	1
LYAUTEY (cours)	28	au droit	1
MACE (rue Charles)	6	au droit	1
MAGINOT (rue André)		au droit de la MJC du Lau	2
MAGINOT (rue André)		à l'angle formé avec la rue Pierre Massé	2
MAI (rue du 8 mai 1945)	2	au droit	1
MAI (rue du 8 mai 1945)	4	au droit	1
MAI (rue du 8 mai 1945)	6	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	25	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	54	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	131	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	174	au droit	1
MIRABELLE (rue)	1	au droit	2
MITTON (rue André)	1	au droit de la MJC du Lau	1
MONAIX (rue Jean-Jacques de)	22 ter	sur le parking de la Ville de Pau	1
MONAIX (rue Jean-Jacques de)		en face du n°1 bis	1
MONNAIE (place de la)	9 bis	au droit	1
MONPEZAT (rue)	29	alternativement	1
MONTARDON (avenue de)	166	au droit	1
MONTARDON (avenue de)	117	au droit	2
MONTPENSIER (rue)	47	au droit	1
MONTPENSIER (rue)	63	au droit	1
MONTPENSIER (rue)	35 ter	au droit	1
MORLAAS (allées de)	2	au droit	1
MORLAAS (allées de)	72	en face	1
MORLAAS (allées de)	58	au droit	1
MOULIN (rue du)	30	en face	1
MOUROT (rue)		angle Rue d'Orléans	1
MOZART (rue)		sur le parking de l'école Marancy	2
MULOT (place)		au droit du parc du château	2
NAVARRÉ (rue de)	5	au droit	1
NICEPHORE NIEPCE (place)		au droit du collège Jeanne d'Albret	2
NITOT (avenue)		en face la voie d'accès aux tours d'Aspin	1
NITOT (avenue)		sur le parking du complexe aquatique Pyrénéo	3
NOGARO (rue de)	44	au droit	1
NOLIVOS (rue de)	7	au droit	1
NORMAN PRINCE (avenue)	19	au droit	1
NORMAN PRINCE (avenue)	51	au droit	1
NOVEMBRE (rue du 11)	5 ou 4	alternativement au droit des numéros	1
O'QUIN (rue)	1 bis	au droit	1

**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
HUGO (rue Victor)	8	en face	1
HUGO (rue Victor)		au droit de l'immeuble 2, avenue Gaston Phoebus	1
JAUSSELY (allée Léon)		à l'arrière de l'immeuble portant le n°10 avenue Rhin et Danube	1
JESUS (rue de l'Enfant)	6 ter	au droit	1
JOFFRE (rue du Maréchal)	18	au droit	1
JOFFRE (rue du Maréchal)	19	au droit	1
JOFFRE (rue du Maréchal)	26	au droit	1
JOVE (rue Jean)	5	au droit	1
JUILLET (rue du XIV)	76	au droit	1
JUIN (rue du Maréchal)	4	au droit	1
JUIN (rue du Maréchal)	6	au droit	1
JUIN (rue du Maréchal)	8	au droit	1
KENNEDY (avenue du Président)	11	au droit	
KENNEDY (avenue du Président)	13	au droit	1
KENNEDY (avenue du Président)		au droit de la Société Générale	1
KENNEDY (avenue du Président)		au droit de la Pépinière, sur le parking attenant	1
KENNEDY (avenue du Président)	7	au droit	2
LACAZE (rue Louis)	14 et 16	entre les n°s	2
LACLEDE (rue)	5	au droit	1
LACOSTE (avenue Gaston)	22	au droit	1
LACOSTE (avenue Gaston)	72	au droit	1
LACOSTE (avenue Gaston)		au droit du Stade Philippe Tissié	1
LAGARDE	1	au droit	1
LALANNE (rue Mathieu)		au droit de la Bibliothèque Municipale	2
LAMARTINE (allée)	23	au droit	1
LANNE (rue Théo)	2	au droit	1
LAPERRINE (rue)	1	au droit	1
LATAPIE (rue)	6	au droit	1
LAVIGNOTTE (rue)	11	au droit	1
LAVOISIER (rue)		sur le parking situé en face du n° 49, avenue DUFAU	1
LAVOISIER (rue)		au droit du bureau de Poste	2
LAVOISIER (rue)		au droit de l'entrée du centre commercial	1
LECLERC (avenue du Général)		sur le parking du magasin Auchan, entrée Vallée d'Aspe	8
LECLERC (avenue du Général)		sur le parking du magasin Auchan, entrée Bigorre	12
LECOEUR (rue Charles)		sur le parking de la résidence Le Manoir, 2 cours Lyautey	2
LIBERATION (place de la)		sur la voie Nord de la place	1
LIBERATION (place de la)		sur le parking réservé aux magistrats en service, situé au Sud-Ouest du palais de Justice	2
LIEGE (rue de)	5	au droit	1
LIEGE (rue de)	40	au droit	1
LILAS (avenue des)	26	au droit	1

**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
LILAS (avenue des)	130	au droit	2
LONS (avenue de)	2	au droit	2
LOUP (avenue du)	27	au droit	1
LOUP (avenue du)	30	au droit	1
LOUP (avenue du)	39	au droit	1
LOUP (avenue du)	41	sur le parking de la résidence ANSABERE	1
LOUP (avenue du)	41	en face	1
LOUP (avenue du)	119	au droit	1
LOUP (avenue du)	43 ter	au droit	2
LOUP (avenue du)		au droit de la résidence AGORA III	1
LYAUTEY (cours)	2	au droit	1
LYAUTEY (cours)	8	au droit	1
LYAUTEY (cours)	28	au droit	1
MACE (rue Charles)	6	au droit	1
MAGINOT (rue André)		au droit de la MJC du Laü	2
MAGINOT (rue André)		à l'angle formé avec la rue Pierre Massé	2
MAI (rue du 8 mai 1945)	2	au droit	1
MAI (rue du 8 mai 1945)	4	au droit	1
MAI (rue du 8 mai 1945)	6	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	25	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	54	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	131	au droit	1
MERMOZ (avenue Jean)	174	au droit	1
MIRABELLE (rue)	1	au droit	2
MITTON (rue André)	1	au droit de la MJC du Laü	1
MONAIX (rue Jean-Jacques de)	22 ter	sur le parking de la Ville de Pau	1
MONAIX (rue Jean-Jacques de)		en face du n°1 bis	1
MONNAIE (place de la)	9 bis	au droit	1
MONPEZAT (rue)	29	alternativement	1
MONTARDON (avenue de)	166	au droit	1
MONTARDON (avenue de)	117	au droit	2
MONTPENSIER (rue)	47	au droit	1
MONTPENSIER (rue)	63	au droit	1
MONTPENSIER (rue)	35 ter	au droit	1
MORLAAS (allées de)	2	au droit	1
MORLAAS (allées de)	72	en face	1
MORLAAS (allées de)	58	au droit	1
MOULIN (rue du)	30	en face	1
MOUROT (rue)		angle Rue d'Orléans	1
MOZART (rue)		sur le parking de l'école Marancy	2
MULOT (place)		au droit du parc du château	2
NAVARRÉ (rue de)	5	au droit	1
NICEPHORE NIEPCE (place)		au droit du collège Jeanne d'Albret	2
NITOT (avenue)		en face la voie d'accès aux tours d'Aspin	1
NITOT (avenue)		sur le parking du complexe aquatique Pyrénéo	3
NOGARO (rue de)	44	au droit	1
NOLIVOS (rue de)	7	au droit	1

**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

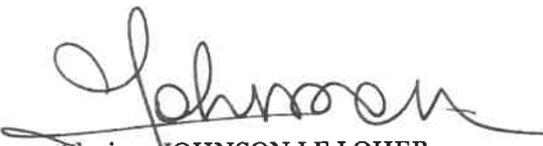
<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
ORLEANS (rue d')	7	au droit	2
OSSAU (avenue d')	21	au droit	1
OSSAU (avenue d')	19	au droit	1
OUSSE DES BOIS (parking du stade)		sur le parking du stade de l'Ousse des Bois	4
PAIX (boulevard de la)	262	au droit	2
PAIX (boulevard de la)	181	au droit	2
PAIX (boulevard de la)	196	au droit	1
PALASSOU (rue)	19	au droit	2
PARKING ARAGON		Niveau -1,	9
PARKING BEAUMONT		niveau 1, à l'entrée du parking	6
PARKING BOSQUET		niveau 2, près du sas d'entrée du Centre Commercial	9
PARKING CLEMENCEAU		niveau 1, de part et d'autre de l'allée sortie Clémenceau	12
PARKING REPUBLIQUE		niveau 1, partie République, entre escaliers accès halles	3
PARKING REPUBLIQUE		niveau 1, partie Cassin	7
PARKS (allée Rosa)		au droit de la résidence Carlitos II entrées 1 et 2	1
PARKS (allée Rosa)		au droit de la résidence Carlitos III entrées 1 et 2	2
PASTEUR (rue)	10	au droit	1
PERE (rue)	9	en face	1
PEYROULET (place)		au droit de l'immeuble portant le n°1 avenue de Buros	1
PHOEBUS (avenue Gaston)	2	au droit	1
PLANTE (rue Raymond)	2	en face	2
PLANTE (rue Raymond)	9	au droit	1
PLANTE (rue Raymond)	20	au droit	1
PONT (rue des)	1	au droit	1
PONT (rue des)	2	en face	1
PORTET (rue de)	2	au droit	1
PORTET (rue de)	4	en face	1
PORTET (rue de)	6	en face	1
POUGUET (avenue)	26 et 28	au droit	1
PYRENEES (boulevard des)	2	au droit	1
PYRENEES (boulevard des)		au droit du square Georges V	1
PYRENEES (boulevard des)	14	au droit	1
RAUSKI (rue)	7 et 9	au droit	1
RECBORDE (place François)		place	1
RECLUS (allée Zéline)		au droit de la résidence Carlitos III, entrée 1	1
RECLUS (allée Zéline)		au droit de la résidence Carlitos III, entrée 4	1
REGINA (avenue)	9	alternativement au droit et en face	1
REMONDET (allée André)		au droit du n° 17 boulevard Recteur Jean Sarrailh	1
RENOIR (rue Auguste)	12	au droit	1
RENOIR (rue Auguste)		au droit de la Plaine de Jeux de Saragosse, face au n°10	1
RENOIR (rue Auguste)	6	En face, le long du parc	
REPARATRICES (rue des)		au droit de l'Ecole Nationale de Musique	1
REPUBLIQUE (rue de la)	1	au droit	1
REPUBLIQUE (rue de la)		au droit du magasin Opticiens Mutualistes	1
RHIN et DANUBE (avenue)	14	au droit	2
RITTER (rue Raymond)		au droit du centre activa	1
RIVARES (rue)	12	au droit	1

**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
ROSTAND (rue Edmond)	13 ou 18	au droit, alternativement	1
ROUSSILLE (rue Amédée)	3	au droit	1
ROYALE (place)	6	en face	1
SAINT CRICQ (rue du Comte)	19	au droit	1
SAINT CRICQ (rue du Comte)		en face le n°11	1
SALENGRO (rue Roger)	24	au droit	1
SAMONZET (rue)	4	au droit	1
SAMONZET (rue)	30	au droit,	1
SANGNIER (rue Marc)	10	au droit	1
SARAGOSSE (avenue de)	7	au droit	1
SARAGOSSE (avenue de)	15	sur le parking de la résidence Nandina Park	1
SARAGOSSE (avenue de)		sur le parking de la résidence Clé de Sol	2
SAYETTE (avenue des)		au droit de lécole Lapuyade	1
SCHUMAN (avenue Robert)		entre le centre social de la Pépinière et la crèche	1
SEGUIER (rue du Baron)	28	au droit	1
SEGUIER (rue du Baron)	29	au droit	1
SEPT CANTONS (place des)		entre rue Montpensier et rue Gassiot	1
SHARP (allée Martha)		au droit de la résidence carlitos III, entré 3	2
STADE DU HAMEAU		sur le parking situé au droit de l'entrée	34
STADIUM DE LA GARE		au droit	2
STADIUM DE LA GARE		en face	2
TAYLOR (rue Alexandre)	10	au droit	1
TAYLOR (rue Alexandre)	16	au droit	1
TERRIER (rue Jacques)	6	en face	1
TILLEULS (avenue des)		au droit de l'accès à la médiathèque	2
TILLEULS (avenue des)		sur le parking de la médiathèque	1
TOURASSE (boulevard)	103	résidence Iris D	1
TOURASSE (boulevard)	116	en face	2
TOURASSE (boulevard)	101 bis	au droit	1
TOURASSE (boulevard)		au droit de la D.D.T.E.F.P	1
TOURASSE (boulevard)		au droit de la D.I.R.	2
TOURASSE (boulevard)	73 et 79	sur le parking de l'église St Vincent de Paul	3
TOURNANTE PLANTE (rue)	17	au droit	1
TRAQUET ( rue)	4	au droit	1
TRESPOEY (avenue)	73	au droit	1
TRESPOEY (avenue)	102	au droit	1
TRIANON (avenue)	9	au droit	1
TRIANON (avenue)	16 bis	au droit	1
USINE DE TRAMWAYS		sur le parking	5
VALLEES (avenue des)	03-mai	au droit	1
VERDUN (place de)		en bordure de la piste cyclable, partie sud est	5
VERDUN (place de)		À proximité de la rue Bayard, partie sud est	7
VERDUN (place de)		au droit du quai bus situé rue Ambroise Bordelongue	4
VERNE (rue Jules)	2	au droit	1
VERNE (rue Jules)	4	au droit	1
VERNE (rue Jules)	5	au droit	2
VERNE (rue Jules)	6	au droit	1
VERNE (rue Jules)		au droit du bâtiment Ayous, 2 entrée B, 1 entrée A	3
VERT (chemin)	26	au droit	1

**ANNEXE DE L'ARRETE N° AP-2023-0002 EN DATE DU 11 JANVIER 2023**

<b>VOIES</b>	<b>N°</b>	<b>LOCALISATION</b>	<b>NBE</b>
VIARD (rue)	13	en face	1
VIGNANCOUR (rue)	4	au droit	2
VIZIOZ (avenue du Doyen)	15 et 13	au droit	2
VIZIOZ (avenue du Doyen)	9 et 11	au droit	4
VIZIOZ (avenue du Doyen)		au droit de l'immeuble n° 323, bd de la Paix	1
WRIGHT (rue des Frères)	9	au droit	1
WRIGHT (rue des Frères)	14	au droit	1
		<b>TOTAL</b>	<b>637</b>



Clarisse JOHNSON LE LOHER  
Pour le Maire et par délégation  
L'Adjointe au Maire

